HAL
open science

L'agriculture égyptienne dix ans après l'achèvement du Haut-Barrage d'Assouan

Marc Lavergne

To cite this version:

Marc Lavergne. L'agriculture égyptienne dix ans après l'achèvement du Haut-Barrage d'Assouan. Bulletin du CEDEJ, 1982, 14, pp.111-130. halshs-00529074

HAL Id: halshs-00529074

https://shs.hal.science/halshs-00529074v1

Submitted on 24 Oct 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

Marc LAVERGNE *

L'AGRICULTURE EGYPTIENNE
DIX ANS APRES L'ACHEVEMENT DU HAUT BARRAGE D'ASSOUAN

* Géographe - Boursier de recherche au CEDEJ.

A partir de la Révolution de 1952, la campagne égyptienne a été profondément transformée par les mesures prises par le gouvernement:

1. Une réforme agraire en 3 étapes (1952, 1961, 1969), qui distribue les terres des grands propriétaires absentéistes; cette réforme s'accompagne de mesures plus significatives, comme la limitation des fermages et la fixation d'un salaire minimum.

2. La généralisation du mouvement coopératif, déclenchée par la réforme agraire achevée en 1972. Les coopératives, auxquelles l'adhésion est obligatoire, doivent permettre à l'Etat de contrôler et d'organiser le secteur agricole, tout en augmentant sa production.

3. La construction du Haut Barrage d'Assouan (1960-1970) doit compléter la réalisation de ces objectifs: la maîtrise de l'approvisionnement en eau en toutes saisons est un puissant facteur d'accroissement de la production. Elle permet d'améliorer la répartition des cultures dans l'espace et dans le temps. Le surplus disponible permet d'entreprendre la mise en valeur des bordures désertiques de l'Egypte utile.

Cet ensemble de mesures étalé sur une vingtaine d'années a eu pour but constant l'effet économique plutôt que la justice sociale; la bourgeoisie d'Etat au pouvoir contrôle le plus gros de l'appareil productif du pays, après 1961; elle désire industrialiser le pays: le secteur agricole doit lui fournir une partie des capitaux, les matières premières de l'industrie et la nourriture d'une classe ouvrière qu'il faut ménager. L'amélioration des conditions de vie des masses paysannes ne pouvait être intégrée dans ce schéma. Seuls les propriétaires moyens (plus de 5 feddans) (1) tireront profit de ces mesures: ce sont les paysans riches, car ils emploient des salariés, peuvent investir et développer leur production commercialisable. En 1975, ils constituent 2,8% des ruraux agricoles et 5,5% de l'ensemble des propriétaires (2).

Dix ans après l'achèvement du Haut Barrage d'Assouan, les résultats de cette politique apparaissent négatifs. Le secteur agricole, qui représente encore 45% de la population égyptienne, 26% de la production intérieure brute et 75% des exportations, est le siège de nombreux déséquilibres économiques et sociaux: la croissance de la population dépasse celle de la production, et contraint le gouvernement à des importations agricoles supérieures aux exportations de ce secteur (3).

I UNE PRODUCTION AGRICOLE INSUFFISANTE.

a) Un déséquilibre qui s'aggrave.

Le taux de croissance annuel de la population égyptienne, descendu à 22‰ en 1975 (4), a tendance à remonter, à cause de la fin de l'état de guerre: aux quarante millions d'habitants de 1978 s'ajoutent chaque année un million de bouches supplémentaires, soit un taux de croissance de 25‰ par an. La population rurale ne croît pas à ce rythme: beaucoup de paysans quittent la terre pour la ville ou pour des pays arabes plus favorisés. Mais, en dépit des possibilités ouvertes par le Haut Barrage, ni la superficie cultivée, ni la superficie récoltée (surface cultivée x nombre moyen de récoltes en une année) n'ont grandi à la même vitesse: de 1960 à 1976, la première est passée de 0,35 à 0,30 feddan/ habitant et la seconde de 0,64 à 0,58 feddan/ habitant, malgré un taux moyen de récolte annuel passé de 1,8 à 1,93.

La ration alimentaire moyenne a diminué, passant de 2855 calories par jour en 1965 à 2723 en 1975 (Ministère de l'Agriculture); mais, selon le Ministère de l'Approvisionnement, les ruraux consommaient en moyenne 2253 calories/ jour en 1970, et les citadins 2450. La ration alimentaire s'est également diversifiée- on consomme plus de sucre, de viande et de fruits-, mais cette diversification ne concerne que les classes riches des villes et des campagnes.

La situation alimentaire des paysans pauvres est donc beaucoup plus grave que ne le laissent entrevoir les chiffres disponibles, et s'aggravera dans les années à venir, si la production n'augmente pas et n'est pas répartie plus également.

Pour ne pas laisser se dégrader au delà d'un seuil dangereux la situation des classes pauvres des villes, l'Etat a été contraint d'accroître ses importations de céréales, qu'il revend à des prix subventionnés; la hausse brutale du coût des matières premières en 1973/74 a été particulièrement ressentie par la balance agricole, le prix du blé, dont l'Egypte importe les 2/3 de sa consommation, a été multiplié par cinq, alors que les exportations de coton et de riz n'ont pas pu être augmentées pour profiter de la hausse générale.

Le commerce extérieur agricole de l'Egypte, loin de servir de base à l'industrialisation et de permettre l'achat de bien d'équipements à l'étranger, alimente une dette extérieure déjà lourde de 12 milliards de dollars US en 1976. Certes, l'Egypte est impuissante devant les mécanismes du marché mondial: les termes de l'échange se sont lourdement dégradés pour elle, puisque la tonne de coton extra long, qui valait 21 tonnes de blé en moyenne entre 1960 et 1970, n'en valait plus que 9,4t en 1975/76. Mais la tendance des échanges agricoles en volume manifeste aussi leur détérioration profonde; entre 1970 et 1976, le tonnage du coton exporté est tombé de 42%, celui du riz de 67%, tandis que les importations de blé ont triplé (5). Quelle sont les causes majeures de ce déséquilibre croissant?

b) L'évolution des principales productions agricoles.

L'année agricole est divisée en trois saisons, qui se recouvrent partiellement: les cultures d'hiver sont plantées d'octobre à décembre, et récoltées d'avril à juin; celles d'été sont plantées de mars à juin et récoltées d'août à novembre; quant aux cultures Nili, elles étaient plantées en juillet-août à l'arrivée de la crue du Nil et récoltées en octobre-novembre; elles tendent à diminuer, transformées depuis le Haut-Barrage en cultures d'été plantées plus précocement. Mais on constate de 1960/64 à 1970/74 des changements qui font apparaître de nouvelles priorités: le bersim (trèfle d'Alexandrie), pratiquement l'unique culture fourragère, l'emporte sur les autres cultures d'hiver (blé et fèves), afin de faire face à un nombre croissant de bovins (6).

Le coton fournit toujours plus de la moitié des exportations égyptiennes, bien que 75% soit maintenant traité par l'industrie textile nationale; l'Etat impose cette culture et en fixe le prix à un niveau très bas par rapport aux cours mondiaux auxquels il le revend. Découragés, les paysans ont été aidés par le Haut Barrage, qui a permis le remplacement du coton par la canne à sucre en Haute Egypte et par le riz dans le Nord du Delta, et qui a accentué la remontée de la nappe phréatique à laquelle le coton est très sensible. L'arrêt de cette culture a dû être admis dans les endroits les plus touchés.

uation

Le maïs, principale culture d'été, est la base de l'alimentation paysanne - 160kg par personne par an, contre 80 de blé - (7); il est présent partout, sauf au Nord du delta et au Sud de la Haute Egypte, où il est remplacé respectivement par le riz et le sorgho. La diminution de surface a été largement compensée par une augmentation de rendement de 50%, due à l'achèvement du Haut Barrage qui a permis de semer sans attendre la crue.

Le riz, qui demande beaucoup d'eau et supporte une certaine salinité, est utilisé pour la bonification des terres salines ou alcalines (solonchaks) du Nord du Delta; depuis le Haut Barrage, il couvre chaque année une surface d'un million de feddans au minimum, dans une véritable ceinture rizicole, de la Beheira à la Charqiyya. Mais dans ces sols pauvres, les rendements stagnent et, la consommation locale augmentant, les quantités disponibles pour l'exportation risquent d'être réduites à néant.

La canne à sucre est devenue la culture principale dans les provinces du Sud de la Haute Egypte; la production couvre les besoins de l'Egypte, mais les rendements de canne ont baissé dangereusement depuis quelques années, en raison du manque ou de l'insuffisance du drainage.

Dans l'ensemble, en 1970/74, les productions de cultures de plein champ ne forment plus que 57,7% de la valeur de la production agricole, contre 25,6% pour la production animale, 12,2% pour les légumes et 4,7% pour les fruits. Ce développement récent de cultures a forte valeur ajoutée et d'élevage agro-industriel concerne surtout les paysans disposant de capitaux, et accentue la dichotomie sociale de la campagne égyptienne. Mais il est encore faible, en raison de trois causes:

- La baisse de la fertilité des sols.
- Les échecs de la bonification des terres désertiques.
- La dégradation des relations entre l'Etat et la masse des petits paysans, à travers les coopératives.

II LA BAISSE DE LA FERTILITE DES SOLS.

L'irrigation pérenne, introduite en 1840, a rendu possible la généralisation des deux cultures par an. Mais la terre est appauvrie, à la fois par cette intensification culturale et par la fin de la submersion de la crue annuelle, d'autant que les crevasses qui se formaient dans les champs pendant la jachère de printemps faisaient office de véritable labour naturel.

a) La perte du limon.

Avant 1964/65, le fleuve charriait en année moyenne 110 millions de tonnes de matières en suspension: ce limon se déposait pendant la crue sur tout le lit majeur. Depuis environ 10 000 ans, il a contribué à la création d'un sol agricole fertile (8). Mais l'irrigation pérenne a réduit les dépôts alluviaux, et depuis plus d'un siècle les terres du delta ne reçoivent plus que des quantité symboliques de limon. La construction du Haut Barrage a privé les derniers bassins (15% de la superficie cultivée totale) de cet apport fertilisant naturel.

b) Les problèmes de l'irrigation et du drainage.

Plus important était le lavage des sols et le rôle de drain joué par le Nil pendant l'étiage dans la vallée. Depuis, la nappe phréatique s'est élevée, parfois jusqu'à la surface dans les régions basses et mal drainées. En 1959, 1,8 million de feddans étaient affectés par la salinisation, dont 700 000 sévèrement - la quasi-totalité dans le delta-. Le Haut Barrage a aggravé ce problème, en règlant le débit du fleuve sur les besoins de l'irrigation. Aujourd'hui, 80% des sols d'Egypte sont menacés (9).

Cette situation a deux responsables:

- Le paysan qui, depuis le Haut Barrage, dispose d'eau en quantité illimitée: il ne respecte pas les prescriptions du Service des Irrigations, car les tours d'eau ne correspondent pas aux besoins des plantes. Ce phénomène va être aggravé par la multiplication des pompes à moteur qui permettent d'irriguer sans fatigue.

- L'Etat, qui a tardé à rénover son réseau de drains publics, et à prendre en charge la réalisation d'un réseau adéquat de drains privés dans les champs.

Deux catégories de régions n'avaient même pas été équipées du tout, par mesure d'économie, celle des bassins transformés de la Haute Egypte et les terres nouvelles. La surirrigation a fait monter la nappe au point qu'elle s'épanche dans les canaux d'irrigation et les charge de sels, d'où l'obligation de fermer le canal Libération, dans la province du même nom, et d'y cesser la culture de 40 000 feddans de terres nouvelles entre 1972 et 1974 (10).

c) Les programmes de restauration de la fertilité.

Au total, la moitié des sols d'Egypte sont à ranger dans les catégories "moyens" ou "pauvres". Pour que les sols de la vallée du Nil retrouvent leur fertilité légendaire, le gouvernement a consenti un grand effort financier, alors qu'il avait considérablement réduit ses investissements dans le secteur agricole (tombés de 17,5% à 7,3% du total entre 1970 et 1975) et donné la priorité à l'effort militaire entre les guerres de 1967 et de 1973.

Aujourd'hui, un grand programme de drainage a été entrepris: il revêt un caractère d'urgence, et a reçu l'appui de la Banque Mondiale, dont l'aide en devises implique l'utilisation de techniques coûteuses entièrement importées...

Quoiqu'il en soit, cette solution technique au problème de la surirrigation n'est pas suffisante: il doit être prêté attention aux motifs du gaspillage du paysan, qui provient de la crainte de voir les plantes manquer d'eau entre deux tours d'irrigation et pourrait être évité en aménageant ceux-ci, de façon à éviter la surcharge et la dégradation rapide des drains, tout en faisant passer le taux d'efficacité de l'eau de 50% à 70%. Enfin, un programme d'amélioration des sols a été lancé; il concerne les 3 millions de feddans de faible et moyenne fertilité, surtout dans le Nord du delta.

II LES DIFFICULTES DE LA BONIFICATION DES TERRES DESERTIQUES.

L'expansion de l'Egypte utile aux dépens du désert qui couvre 96% du pays était l'un des buts majeurs du Haut Barrage; l'objectif était de rendre cultivable 1,3 million de feddans, qui permettraient:

- D'augmenter la production agricole.
- De desserrer l'étau démographique en installant sur les terres nouvelles des agriculteurs de la Vallée et du Delta (où la densité atteignait 650 habitants par km2 en 1960, et plus de 1000 aujourd'hui).

- De fournir une base à l'élaboration d'une nouvelle Egypte rurale, libérée de la misère, de l'ignorance et de la maladie qui pèsent sur le monde rural.

A partir de 1953, l'Etat prend en charge la bonification, et réussit en vingt ans à mettre en valeur 912 000 feddans; la bonification passe par plusieurs phases: lente à se mettre en route, car elle requiert des techniques dont beaucoup sont à inventer, elle atteint sa vitesse de pointe lors du premier plan quinquennal (1960-65), où sont préparées les nouvelles terres qui pourront être irriguées grâce à la mise en eau du Haut Barrage; puis le rythme fléchit, car la bonification des terres revient cher et ses résultats sur la production se font attendre; pour des raisons complexes - lourdeur bureaucratique, manque de candidats à l'installation, et/ou temporisation voulue par la bourgeoisie d'Etat qui attend son heure pour s'emparer de ces terres au meilleur compte-, la distribution des terres bonifiées traîne, et la plupart restent exploitées par des fermes d'Etat, systématiquement déficitaires, mal entretenues et mal gérées.

Après 1967, plus aucun programme de bonification n'est lancé et, en 1972, la bonification s'arrête totalement. Elle a repris depuis quelques années, dans des conditions très différentes, puisque l'Etat fait appel maintenant aux capitaux privés et étrangers pour le relayer, abandonnant ses précédents objectifs sociaux et démographiques.

a) Répartition des terres nouvelles.

Si nous laissons de côté la "Nouvelle Vallée" (chapelet des oasis du désert occidental situées dans des dépressions qui constituaient un ancien cours du Nil), les terres aptes à la mise en valeur agricole s'étendent le long de la vallée et sur les trois côtés du delta: terres marécageuses et salines au Nord, terres désertiques à l'Ouest, terres de transition entre les marais et le désert à l'Est. Au début des années 60, l'étendue en avait été estimée à 910 000 feddans.

Sur ce total, 210 000 étaient situés en Haute Egypte:

- 60 000 entre la limite des cultures et le pied des falaises qui enserrent la vallée;
- 150 000 autour de Kom Ombo, à 40km au Nord d'Assouan, dans une large plaine dont la bonification, commencée au début du siècle, a été reprise pour y installer les Nubiens dont le pays a été englouti par la montée des eaux du Haut Barrage.

Le reste se répartissait entre environ 300 000 feddans à l'Ouest du delta, 200 000 au Nord et 200 000 à l'Est:

- A l'Ouest du delta, les sols sont de bonne qualité, calcaires au Nord, sableux au Sud; cette région est bien située entre le Caire et Alexandrie, et avait déjà été le siège des premières entreprises de bonification privée, couronnées de succès (vignobles Gianaclis). Elle fut donc désignée dès les années 50 pour être la région pilote de la nouvelle agriculture égyptienne, et reçut le nom de "Province de la Libération". Mais la bonification y a subi de graves revers, causés par la montée de la nappe phréatique et des sels, et par le mauvais fonctionnement des fermes d'Etat. Elle n'y est pas achevée, puisqu'il est prévu de mettre en valeur 300 000 feddans supplémentaires d'ici 1985, vers l'Ouest et le long du littoral méditerranéen, entre Alexandrie et El Alamein.
- Au Nord du delta s'étend une plaine basse et marécageuse; l'expansion des cultures y a été arrêtée par la trop forte salinité de la terre et des eaux et par le paludisme; cependant, 150 000 feddans y ont été bonifiés et consacrés principalement à la riziculture depuis 1960; le front des cultures a atteint le rivage des lagunes, mais il reste encore 50 000 feddans bonifiables.
- A l'Est, entre le canal d'Ismaïliya et le canal de Suez, s'étendent au Nord une région amphibie, longtemps submergée chaque année par la crue et l'accumulation des eaux de drainage, et au Sud des sols mieux drainés (terrasses alluviales) et plus variés; 50 000 feddans y ont été bonifiés, et un plan de mise en valeur couvrant presque toute la région à l'Ouest du canal de Suez (300 000 feddans) est en cours de lancement.

Il reste donc environ 700 000 feddans à bonifier, sans compter les projets d'irrigation des bords du lac Nasser (près de 500 000 feddans, surtout sur la rive Ouest) et même du Sinaï, par un tunnel-aqueduc passant sous le canal de Suez; ainsi, en y ajoutant les terres à conquérir dans la Nouvelle Vallée, l'Egypte pourrait encore gagner, selon les plans officiels, 2,8 millions de feddans d'ici l'an 2000. Pour leur fournir de l'eau en quantité suffisante, le Haut Barrage ne suffisant pas, on compte sur les travaux entrepris au Soudan (canal de Jongleï, etc...) pour réduire l'évaporation du Nil dans les sadds (marécages du Soudan méridional où s'égarent le Nil Blanc et ses affluents).

Sur les 912 000 feddans bonifiés, seuls 775 000 sont destinés à la culture, le reste étant réservé aux constructions, routes et canaux; or, en 1976, la surface cultivée ne dépassait pas 616 000 feddans (12): 60% des terres cultivées l'étaient depuis moins de 5 ans, et restaient loin du seuil minimal de rentabilité.

Enfin la production totale des terres bonifiées ne représentait que 2% de la production agricole brute égyptienne: près de trente ans après le début de la bonification, les résultats peuvent être jugés bien maigres, surtout si l'on considère que 20 000 feddans de terre agricole sont perdus chaque année à cause de l'extention des villes, et que l'industrie de la briquetterie continue à puiser sa matière première dans la couche superficielle de limon qui n'est plus renouvelée, créant un nouveau danger pour la terre agricole.

c) L'organisation de la bonification.

Un organisme créé en 1965 se chargeait de l'exploitation des nouvelles terres: l'Organisation Générale pour l'Exploitation des Terres Bonifiées, qui divisa les terres à sa charge en onze secteurs de 50 000 feddans chacun, sauf celui du Nord du delta qui en comptait 120 000; chaque secteur était divisé en fermes d'Etat de 5000 feddans maximum. L'OGETB s'est acquitée lentement de la distribution des terres à des paysans individuels volontaires: en 1975, 200 000 feddans seulement avaient été attribués, 500 000 environ restant exploités directement par les fermes d'Etat (13).

d) Les fermes d'Etat.

Elles sont dirigées par des ingénieurs agricoles qui encadrent les salariés permanents peu nombreux. Le gros des travaux est effectué par des travailleurs migrants recrutés en équipes par contrat avec leurs contremaîtres envers qui ils sont endettés à vie, et qui les louent pour la saison: ce sont les tarahils, les plus exploités des travailleurs de la terre, en chômage environ la moitié de l'année. Les fermes d'Etat n'arrivent pas à trouver de main d'œuvre volontaire, et les tarahils eux-mêmes sont en nombre insuffisant.

A Tahrir Nord, on comptait, en 1975, 110 ingénieurs, 2500 salariés et 4000 tarahils. Le salaire des ingénieurs était 20 à 30 LE par mois (Une livre égyptienne (LE)= environ 7FF.): l'absence de stimulants matériels est la première cause de l'échec des fermes d'Etat.

Trois rôles étaient assignés aux fermes d'Etat:

- Fournir aux masses pauves des villes des produits alimentaires bon marché.
- Fournir à l'exportation des produits alimentaires de qualité.
- Fournir aux coopératives des moyens de production à répandre, tels que semences et bétail sélectionné.

Les cultures fourragères occupent la première place; elles permettent d'entretenir des troupeaux de bétail sélectionné, qui sont commercialisés par la compagnie d'Etat, ou distribués aux paysans qui s'installent. Les coûts de production sont trop élevés, et ces fermes sont entretenues par des subventions. Mais les cultures fourragères et le fumier animal favorisent la création de sols agricoles. Les autres cultures importantes sont les céréales, les oléagineux, les pastèques et divers légumes. La majeure partie de la récolte est livrée en semencesaux coopératives villageoises, car il s'agit toujours de variétés améliorées ou de nouvelles cultures à développer, ou bien elle nourrit les travailleurs des fermes, le reste étant dirigé vers les coopératives de consommation ou les marchés de gros des villes.

Les fermes d'Etat sont aussi un terrain privilégié pour les plantations d'arbres fruitiers: les vergers couvraient 33 000 feddans en 1974/75. Les meilleurs fruits sont exportés vers les pays de l'Est, une partie est destinée aux coopératives de consommation urbaines, mais la plupart des récoltes sont vendues sur pied, aux enchères, à des commerçants privés qui se chargent, à partir de l'adjudication, de la surveillance et de la récolte des produits pour les vendre sur les marchés de gros d'Alexandrie ou du Caire. Ce système est imposé par le mangue de main d'œuvre, la faiblesse des récoltes et leur mauvaise qualité. Les résultats financiers sont désastreux, même dans les fermes les plus favorisées: 10% de déficit à Maryout, Tahrir Nord et Noubariah Ouest en 1975.

Les difficultés des fermes d'Etat tiennent donc à la motivation insuffisante de leurs travailleurs et à la faible fertilité de sols qui se dégradent par manque de drainage.

e) L'installation des paysans individuels.

En 1975, 310 villages nouveaux abritaient 40 000 familles, soit environ 200 000 personnes. Chaque famille dispose d'un lopin de 3 à 4 feddans, en location ou en propriété (prix d'achat à régler en 40 unités); ce peuplement représente 1/10 des objectifs prévus, mais les candidats à l'installation sur les terres nouvelles sont rares. En effet, ni le cadre de vie, ni les conditions de travail ne sont propres à séduire les paysans - même ceux dont le rêve est d'avoir de la terre - et à les arracher à leur village.

L'habitat est pourtant très satisfaisant, mais les immigrants n'ont pas pu y recréer la vie sociale de leurs villages d'origine: les maisons sont souvent distantes les unes des autres, séparées par des lambeaux de désert; les villages centraux, où résident techniciens et cadres de la ferme d'Etat, sont systématiquement à l'écart de ceux des paysans; la pyramide des âges est déséquilibrée (38,9% ont plus de 16 ans, contre 56% en moyenne dans la campagne égyptienne), et le nombre d'actifs insuffisant (14).

Les conditions de travail sont dominées par le fait que le paysan , même propriétaire, a son lopin englobé dans le domaine d'une ferme d'Etat, et qu'il doit adhérer à une coopérative de terre bonifiée, qui lui impose assolements et rotations. Les coopératives n'ont pas accès au marché et ne s'occupent pas de la commercialisation des produits, laissant leurs membres seuls face aux acheteurs venus de la ville.

En 1974, la plupart des paysans installés dans la province de la Libération avaient un revenu inférieur aux 265 LE qui constituaient la moyenne pour une famille possédant 2 feddans dans les terres anciennement cultivées. Les terres nouvelles n'attirant pas les paysans sans terre, le gouvernement a modifié en 1970 les priorités pour l'attribution des lopins: en tête les anciens combattants et leurs familles, les familles expropriées lors de la bonification (nomades), puis les réfugiés de la zone du Canal, enfin les travailleurs ayant participé au moins six mois aux opérations de bonification.

Les petits paysans, bien q'uils ne possèdent aucune autonomie dans leur travail obtiennent des rendements deux fois supérieurs à ceux des fermes d'Etat; mais au lieu d'accélérer le mouvement, on l'a beaucoup réduit à partir de 1976.

f) La nouvelle politique à l'égard des terres bonifiées.

Début 1976, l'Organisation Générale pour l'Exploitation des Terres Bonifiées est supprimée, et chacun des onze secteurs est placé sous l'autorité d'une compagnie agricole d'Etat; chaque compagnie, dirigée par un Conseil d'Administration largement autonome, regroupe des fermes d'Etat.

Ce changement de statut vise à leur permettre de commercialiser elles-mêmes leur production, et de faire appel, si nécessaire, aux capitaux étrangers qui, dans le cadre de "joint ventures" (accords entre une entreprise étrangère qui apporte capitaux, technologie et marchés extérieurs, et une entreprise locale qui fournit terrain, main d'œuvre et matières premières à bon marché), peuvent participer à des projets agro-industriels: plantations d'agrumes et fabriques de jus de fruits, fermes laitières, élevages de poulets...

Il s'agit désormais de rentabiliser ces domaines à tout prix, en produisant exclusivement pour l'exportation et pour la nouvelle couche urbaine à hauts revenus et goûts occidentaux: d'où la politique d' "ouverture". De nombreux avantages et garanties sont accordés aux entreprises étrangères désirant investir dans les terres bonifiées (loi N° 43 de 1975 sur les investissements étrangers); mais les résultats sont encore limités: la rentabilisation de tels investissements est assez longue et la situation politique de l'Egypte considérée comme trop aléatoire.

Il est aussi fait appel aux capitaux privés égyptiens, qui peuvent soit acheter des terres bonifiées par les organismes étatiques pour les mettre en culture, soit se grouper en sociétés par actions afin de procéder eux-mêmes à la bonification d'une terre désertique. Les investissements dans les terres nouvelles peuvent aussi être un placement que l'on fait entretenir par des équipes de tarahils, ou un objet de spéculation immobilière, comme à proximité d'Alexandrie: des terres nouvelles sont ainsi détournées de leur vocation agricole et destinées à devenir centres de loisir, zones industrielles... Ces nouvelles propriétés sont vendues aux enchères par les compagnies agricoles, ce qui écarte d'emblée les petits paysans; elles ne peuvent dépasser 100 feddans par famille, mais sont libres des contraintes qui pèsent sur les petits paysans: adhésion aux coopératives, obligation d'assolements et de cultures.

Une autre initiative récente, la mise en vente, à des conditions de faveur, de nouvelles terres aux diplômés des écoles et facultés d'agriculture, laisse mieux augurer de l'avenir de la bonification. Les volontaires reçoivent entre 20 et 30 feddans en propriété, selon la valeur de leur diplôme; eux aussi jouissent d'une totale liberté à l'égard des coopératives et du choix de leurs cultures.

IV LE ROLE DES COOPERATIVES AGRICOLES

Les premières coopératives furent créées au début du siècle; c'est la première loi de réforme agraire, en 1952, qui leur donna un essor considérable.

a) Les coopératives de réforme agraire.

Chaque attributaire de lopin fut tenu d'adhérer aux coopératives fondées sur les domaines expropriés; cette mesure devait permettre d'éviter la baisse des rendements qui risquait de se produire. Pour ce faire, les domaines furent divisés en plusieurs blocs d'assolement, dont chacun contenait les mêmes trois soles: le paysan reçut sa terre dans l'un des blocs, mais divisée en trois parcelles, une par sole. Ceci a permis de conserver des soles assez grandes d'une même culture, ce qui facilite la rationalisation des travaux agricoles, mais surtout permet à la coopérative de contrôler très facilement les activités des paysans.

En effet, chaque paysan doit fournir à l'Etat certaines cultures obligatoires, ou lui livrer une partie d'autres cultures, à un prix très inférieur à celui du marché libre. C'est la coopérative qui se charge de la collecte des produits pour le compte de l'Etat. Le directeur de la coopérative, appointé par le Ministère de l'Agriculture, est tenu de lui faire parvenir chaque année une certaine quantité de la culture imposée: ce peut être du coton, du riz, de la canne à sucre, des oignons... En échange, la coopérative devait fournir, jusqu'à la réforme intervenue en 1977, tous les moyens de production nécessaires au paysan (engrais, semences sélectionnées, pesticides, tracteurs...). Ces produits sont portés sur son livret personnel, et doivent être déduits du montant de ses livraisons obligatoires lors de la récolte. Dans ce système, chaque paysan - qui a reçu de 2 à 5 feddans - travaille seul, sauf pour la lutte contre les insectes, l'épandage de certains pesticides et les labours des parcelles de coton.

A côté de la parcelle en culture commerciale, il lui en reste deux pour cultiver les plantes fourragères et vivrières dont il a besoin; il n'a pas le droit de vendre, de louer ni de diviser sa terre. Bien qu'il soit représenté auprès de la direction de la coopérative par un conseil d'administration élu, il a bien peu de possibilités d'initiative.

Les trois lois de réforme agraire de 1952, 1961 et 1969, qui ont limité successivement la propriété à 200, 100 et 50 feddans ont abouti à l'expropriation de 944 000 feddans au total, dont 817 000 (13% des terres cultivées) ont été distribués à 342 000 familles (9% des familles paysannes). Cette vaste opération, tout en éliminant la grande propriété foncière absentéiste, n'a pas modifié radicalement la structure inégale de la propriété en Egypte. Les données de 1965 montrent que la proportion des petits propriétaires de moins de 5 feddans n'a pas sensiblement varié, cependant que plus de 40% de la surface cultivée appartient toujours à des moyens propriétaires à vocation capitaliste, qui

Les salariés agricoles n'ont pas été touchés par les mesures de réforme agraire, si ce n'est par la fixation d'un salaire minimum qui était rarement respecté; ces salariés - dont la plupart sont des travailleurs saisonniers - représentent encore, en 1972, 45% de la population paysanne. Leurs salaires n'ont pratiquement pas augmenté avant ces dernières années; actuellement, ils varient de 60 PT à 1,50 LE par jour, du fait de la raréfaction de la main d'œuvre due à l'exode rural, et d'une inflation importante (100 piastres - PT - = 1 LE = 7 FF environ).

b) Les coopératives de village.

Au tout début des années soixante, l'Etat établit une mainmise quasi-complète sur l'économie: nationalisation de la totalité de l'industrie, des banques, du commerce extérieur, et deuxième loi de réforme agraire, qui touche un bien plus grand nombre de propriétaires que la première. En contrôlant les industries en amont (engrais...) et en aval (industrie textile...) de l'agriculture, l'Etat a réuni les conditions de la gestion efficace de celle-ci.

Les coopératives, qui font preuve de leur utilité sur les terres de réforme agraire, seront l'instrument de cette gestion, en organisant les soles et rotations, en louant les machines, en assurant les avances sur récoltes et en collectant les récoltes obligatoires.

Pour amener l'ensemble des paysans à y adhérer, il est décidé à partir de 1960 que le Crédit Agricole et Coopératif ne fournira plus ses crédits directement aux paysans: ceux-ci seront répartis entre leurs membres par les coopératives, qui deviennent ainsi les banques de village du C.A.C., et les paysans ne peuvent qu'adhérer en masse.

De plus, les coopératives se voient confier, au cours du premier plan quinquennal 1961-1965, la tâche de regrouper les cultures du village en quelques grands blocs, un peu comme dans les coopératives de réforme agraire. Mais cela se fait cette fois-ci sans garantir au paysan que ses parcelles, lorsqu'il en a plusieurs, ne seront pas dans la même sole. Comme la structure foncière n'est pas modifiée, un paysan peut se trouver contraint une année de faire uniquement du coton, et doit procéder par échange avec d'autres pour se procurer les céréales et fourrages qui lui manquent, quitte à se trouver en situation inverse l'année suivant (15). De nombreux problèmes surgissent à cause de cette nécessité d'échanger récoltes ou - provisoirement - parcelles; mais les moyens de pression des coopératives viennent à bout de ces résistances; l'extrême fragmentation des propriétés est désormais recouverte par les grands blocs d'une même culture, qui groupe souvent plusieurs centaines de parcelles; ces parcelles sont toujours cultivées et récoltées individuellement, à l'exception de la lutte contre les fléaux.

L'agrandissement de champs permet de lutter contre les insectes ou les maladies (depuis 1961, le ver du coton n'a plus causé de désastre), de maintenir plus aisément la pureté des variétés sélectionnées, de synchroniser dans une certaine mesure les façons culturales et de mécaniser les labours. Tout ceci, qui a sans doute conduit à une augmentation des rendements, a rendu possible un meilleur contrôle de la production par l'Etat, principal acheteur et fournisseur des paysans. Pour ceux-ci, les coopératives sont très vite apparues comme un simple magasin de l'Etat, et le sentiment d'être exploités les a poussés à souhaiter la fin de ce système; de son côté, l'Etat, devant les résistances paysannes qui allaient au devant de son désir de libéraliser l'économie, a vidé les coopératives de leur contenu. Le nouveau système qui se met actuellement en place est destiné à fonctionner à l'avantage de la paysannerie riche, qui a déjà le plus tiré profit des coopératives (16).

c) Les reproches à l'encontre des coopératives.

Les coopératives ont souffert de défauts institutionnels et d'un mauvais fonctionnement.

La stratégie de développement adoptée était fondée sur un transfert de ressources de l'agriculture vers les autres secteurs de l'économie; les prix agricoles ont donc été maintenus bas. Mais la culture du coton, par exemple, est devenue de moins en moins rentable pour le paysan; celui-ci utilise les produits fournis par la coopérative pour d'autres cultures, ou les revend sur le marché privé, sans s'inquiéter de la baisse de rendement de la "culture du gouvernement". Pour d'autres récoltes que le coton existe un marché libre, ou les prix versés au paysan sont plus élevés; il est donc tenté d'y vendre, malgré les amendes encourues, une partie des quotas dus à la coopérative.

La structure du système coopératif est complexe: niveau central, provincial, cantonal et local pour les coopératives de village, de réforme agraire et des terres bonifiées, plus des coopératives spécialisées pour certaines productions (fruits, légumes, produits exportés). Beaucoup se concurrencent inutilement.

Le mauvais fonctionnement tient à des problèmes entre les paysans, leurs représentants et ceux de l'Etat, et à des difficultés de gestion interne. Le Directeur de la coopérative exerce une contrainte sur le paysan et doit assurer, avec ses assistants, le fonctionnement équitable du système. A ses côtés, le Conseil, de 5 à 17 membres élus par les paysans pour le contrôler, rassemble fréquemment les plus gros propriétaires, qui peuvent facilement faire marcher la coopérative dans un sens favorable à leur famille ou à leur clientèle, avec l'appui intéressé du directeur. La corruption est répandue parmi les employés mal payés: le labour par le tracteur de la coopérative a toujours davantage profité au tractoriste qu'à la coopérative, et le travail clandestin du tracteur a abouti à une situation où plus de la moitié des 4 000 tracteurs des coopératives sont hors services (17). Ceci limite beaucoup, pour les petits paysans, l'intérêt des services offerts.

La gestion a vite été déséquilibrée par l'accumulation des dettes des paysans: les récoltes apportées à la coopérative ne suffisaient pas à éponger les emprunts. Résultat: dans la province de Minya en 1977, sur 342 coopératives de village, 104 réalisaient un bénéfice global de 62 418 LE, et 238 un déficit de 136 358 LE. Ce déficit allait de pair avec l'accumulation de sommes importantes au sommet de la pyramide du système: l'Union Générale des Coopératives Agricoles investissait ses capitaux dans des spéculations sans rapport avec l'aide due aux coopératives. A cause de ce manque de fonds, celles-ci n'ont pas su assumer la réalisation des équipements sociaux indispensables au village, comme mission leur en avait été confiée.

Les paysans riches ont le plus profité des coopératives. Les emprunts en espèces, à moyen terme, leur ont permis d'entamer leur mécanisation dans des conditions très intéressantes. Ils sont aussi les moins bons payeurs, puisque moins sensibles que les autres aux pénalités prévues par la loi.

Une fois versé le quota de la récolte dû à la coopérative, il leur reste de gros excédents vendus à bon prix sur le marché libre, alors qu'ils ont été produits avec les engrais, semences, etc... obtenus à la coopérative. Les petits paysans se trouvent dans la situation inverse; pour subvenir à leurs besoins après avoir remboursé leurs achats à la coopérative, ils doivent acheter des céréales au prix fort sur le marché libre.

Les paysans riches désirent maintenant s'émanciper totalement de la tutelle des coopératives; ils souhaitent qu'une libre concurrence s'instaure entre les différentes sources de crédit, de façon à obtenir des sommes plus importantes, et dont l'utilisation ne soit pas soumise à un contrôle; ils veulent également échapper de plus en plus à la servitude des productions peu rentables, se lancer dans la culture des oléagineux ou des fourrages d'été; déjà, la plantation de vergers, qu'eux seuls ont les moyens d'entreprendre, dispense de se plier aux assolements imposés.

d) Les changements récents.

Depuis quelques années a été entamée une tranformation radicale de l'organisation des coopératives: en 1976, l'Union Nationale des Coopératives Agricoles, centre de pouvoir autonome largement corrompu, est dissoute. En 1977, leur rôle fondamental, fournir des moyens de production et acheter des récoltes pour le compte de l'Etat, leur fut enlevé et confié à de nouvelles banques de village, à raison d'une pour trois à quatre villages. Ces banques dépendent du Crédit Agricole et Coopératif, désireux de s'assurer un meilleur recouvrement des dettes des paysans qui n'ont plus le moyen d'échapper au remboursement intégral en fin de saison, sous peine de non renouvellement de leurs crédits. Ce prélèvement automatique des dettes sur les récoltes peut être très dur pour le paysan, mais le gouvernement a adopté dernièrement une politique des prix plus équitable (le prix du coton a doublé en deux ans).

e) L'évolution possible des coopératives.

La loi qui doit fixer prochainement le sort des coopératives n'a pas encore été adoptée; plusieurs hypothèses sont soutenues actuellement, plus ou moins contradictoires:

- Les coopératives disparaitraient purement et simplement, leur rôle étant repris par le Crédit Agricole et Coopératif et le Ministère de l'Agriculture.
- Elles trouveraient un second souffle en se tournant vers la création d'étables, de poulaillers et de ruches agro-industriels: dans la province d'El Minya, ces réalisations sont déjà au nombre de 32, et leur capital s'élève à 286 000 LE. Le but est d'alimenter les villes et bourgs voisins, suivant les directives du chef de l'Etat sur l' "autosuffisance alimentaire".
- Elles seraient renflouées et mises en concurrence avec les banques de village pour la fourniture de crédits en nature et en espèces, ce qui les obligerait à une gestion plus stricte, et à une attention plus grande aux souhaits des paysans.
- Les coopératives de village seraient doublées de coopératives spécialisées par produits telles qu'il en existe déjà; elles apporteraient leur aide technique aux paysans, qui adhéreraient soit directement s'il s'agit de gros producteurs, soit par l'intermédiaire des coopératives traditionnelles s'il s'agit de petits producteurs non spécialisés.

Une étape s'achève donc, celle de la mainmise de l'Etat sur le mouvement coopératif, qui a certainement permis l'éviction des intermédiaires souvent parasites qui exploitaient le paysan, mais en récupérant les profits de ces intermédiaires, l'Etat a aussi accru sa ponction sur le secteur agricole, ponction qui a frappé les paysans pauvres beaucoup plus nettement que les paysans riches: partant d'une base 100 en 1960, l'indice général des termes de l'échange entre les produits agricoles et les biens de consommation manufacturés est passé en 1975 à 96 pour les paysans pauvres et à 122 pour les paysans riches (18). D'où l'aggravation de la pauvreté rurale: en 1975, 44% des familles rurales avaient un revenu annuel inférieur au seuil de pauvreté (270 LE par an), contre 35% en 1959.

CONCLUSION GENERALE

L'émergence d'une couche de paysans riches, possédant plus de 5 feddans, qui ne groupe que 3% de la paysannerie tout en occupant plus de 40% des terres, conduit à une impasse sociale et à un gaspillage de forces productives: dans les conditions économiques qui prévalent actuellement les propriétaires de vergers n'ont pas intérêt à pratiquer sous leurs arbres des cultures secondaires exigeantes en main d'œuvre, dans les terres nouvelles comme dans les terres anciennement cultivées; il y a là des possibilités qui ne seraient pas gaspillées par les petits paysans: la palmeraie de Memphis, au Sud du Caire, en témoigne, avec ses cultures intensives, de type oasien, de tomates et de maïs... Le paysan égyptien est l'un des meilleurs du monde, et son système de production l'un des plus perfectionnés qui soient. Le Haut Barrage d'Assouan pourrait servir à l'améliorer encore, et à réduire les écarts sociaux au lieu de contribuer à les accroître:

- Sur les terres nouvelles, la priorité devrait être laissée aux petits agriculteurs, activement soutenus plutôt qu'encadrés par l'Etat: il en tireront bien plus que s'ils y sont salariés sur de grands domaines privés ou d'Etat.
- Sur les terres anciennement cultivées, l'électrification rurale serait en mesure de provoquer des bouleversements de toute sorte: elle favoriserait une petite mécanisation des travaux des champs, avec comme conséquence un meilleur travail du sol, plus rapide et moins épuisant.

L'électrification pourrait aussi donner naissance à une petite industrie rurale qui valoriserait sur place les productions agricoles, atténuerait le sous-emploi et élèverait le niveau de vie: ateliers de réparation, laiteries, usines de première transformation, artisanat...

Elle donnerait la possibilité, s'il existait une volonté politique nette en ce sens, d'en finir avec les pires maux dont souffre la paysannerie: les maladies et l'analphabétisme. Un plan en cours de réalisation prévoit le raccordement de tous les villages d'Egypte au réseau d'ici 1982; il reçoit une aide internationale considérable, mais comment croire qu'il aura des effets bénéfiques pour tous, alors que les quartiers populaires du Caire sont privés d'électricité quotidiennement?

Si ces maux étaient vaincus, les possibilités de progrès de l'agriculture égyptienne seraient grandes; les conditions de vie meilleures libéreraient l'initiative des paysans, et les rendements pourraient être augmentés en tranformant l'irrigation, en améliorant les labours et la lutte contre les mauvaises herbes, en développant des méthodes biologiques de combat contre les insectes et les maladies des plantes, en activant la recherche et la vulgarisation de nouvelles variétés adaptées aux besoins spécifiques du consommateur égyptien, etc... Il faut encourager l'introduction de cultures nouvelles, auxquelles le paysan égyptien est très réceptif.

Ces cultures pourraient contribuer à faire de l'agriculture égyptienne une agriculture de Huerta, de maraîchage intensif, comme ses conditions naturelles s'y prêtent.

Cette évolution souhaitable nécessite une nouvelle réforme agraire, et des coopératives reposant sur l'initiative paysanne (19).

NOTES

(1) 1 feddan = 0,42 hectare, 1 ha = 2,58 feddans.

(2) National Bank of Egypt: Economic Bulletin, " The agricultural sector developments 1970-1977", in vol. XXX, N° 4, pp. 336-356, Le Caire, 1978.

(3) US Department of Agriculture, with US Agency for International Development and the Egyptian Ministry of Agriculture "Egypt: Major constraints to Increasing Agricultural Productivity"; Foreign Agricultural Economic Report N° 120, 193, pp., Washington, juin 1976.

(4) Panzac Daniel: "La population de l'Egypte à l'époque contemporaine", pp. 156-178, in l'Egypte aujourd'hui - Permanences et changements 1805-1976, 388 pp., Ed. du CNRS, Paris, 1977.

(5) Lebas Laurence et Levy Marc: Politique nationale et techniques agricoles- le cas de l'Egypte -, 90 pp., Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques, Institut National de la Recherche Agronomique, Paris, 1979.

(6) El Tobgy Hassan Ali, Contemporary Egyptian Agriculture, 228 pp., Fondation Ford, Le Caire, 2e éd. 1976.

(7) Lebas et Levy, op. cit., p. 15.

(8) Togby, op. cit., pp. 33-34.

(9) FAO: Research on Crop Water Use, Salt Affected Soils and Drainage in the Arab Republic of Egypt, Rome, 1975, et US Department of Agriculture, op. cit., p. 34.

(10) FAO/PNUD: Problems of Waterlogging and Salinity in the West Nubaria aerea, 54pp., Rome, 1978, et US Department of Agriculture, op. cit. p. 67.

(11) Article du Progrès Egyptien, 1/2/78.

(12) Meyer Günther, "Erschliessung und Entwicklung der ägyptischen Neulandgebiete", in Erdkunde, vol. 32, 1978, pp. 212-227.

(13) US Department of Agriculture, op. cit., p. 36.

(14) PNUD/SF:Interim technical report on " The integrated development and settlement of new lands irrigated by Hugh Dam waters", 339 pp., ARE 71, Alexandrie, 1972.

(15) Tobgy, op. cit., p. 54 et sq.

(16) Radwan Samir, Agrairian reform and rural poverty- Egypt 1952-1975, 91 pp. OIT, Genève, 1977.

(17) US Department of Agriculture, op. cit., p. 152 et sq.

(18) Radwan, op. cit., p. 74.

(19) Pour plus de détails, se reporter à la thèse de 3e cycle de Géographie de l'auteur (1980) sous le même titre, Université Paris VII.

0 0

0